



Buon renoun passo richnesso

TRAIT D'UNION

de la Mairie de Coursegoules

BULLETIN MUNICIPAL

N° 1

NOVEMBRE 2008

Le MOT DU MAIRE



La mise en œuvre du programme que nous nous sommes fixé, pour ce nouveau mandat s'appuie d'abord sur la confiance que vous nous avez témoignée, sur les finances saines de la commune et sur la doctrine simple « agir plutôt que subir ».

Votre soutien cordial est le creuset dans lequel toute l'équipe puise son énergie.

Dans cette période de déprime économique, la commune dispose d'un fort potentiel, grâce à une dette dérisoire. Je tiens à donner cette précision car cela nous offre la capacité d'entreprendre, avec ambition, nos projets.

C'est un engagement que nous respecterons au-delà du quotidien indispensable que la

Mairie vous doit, avec tout notre personnel. Ce premier bulletin est une volonté de vous informer trimestriellement sur ce qui se passe dans le village et au sein de votre Mairie, en complément des informations qui sont régulièrement mises à jour sur notre site Internet, en particulier le compte rendu de chaque séance du Conseil Municipal.

Vous savez que d'une manière permanente, je suis à la Mairie, où je reste à votre écoute pour les questions qui vous intéressent ou vous préoccupent.

Nous avons un beau village que beaucoup nous envie. Conservons lui l'esprit que nous lui avons toujours connu, réservé, uni et chaleureux.

Ensemble, partageons « notre demain ».

AA

UN MEDECIN A COURSEGOULES !

Notre commune accueillera, dès le mois de Décembre 2008, le Docteur Christian Popa (médecin généraliste). Il installera son cabinet dans le local des infirmiers où il recevra ses patients, deux matinées par semaine, pour débiter.

Il exercera pleinement son activité de « médecin de campagne » en effectuant : visites à domicile, délivrance de médicaments en pro pharmacie (après l'obtention de l'autorisation), ainsi que la gestion des urgences jour et nuit pour tout le secteur.

Afin de permettre à tous de faire sa connaissance, la Mairie vous invite à vous joindre à nous pour le « Pot de bienvenue » qui aura lieu le 6 Décembre 2008, à la chapelle des pénitents blancs. Tout le village lui souhaite la bienvenue !

CT



pot de BIENVENUE

Le Samedi 6 Décembre à partir de 19 H

Nous vous invitons tous à un apéritif dînatoire en l'honneur des nouveaux arrivants au village. Venez nombreux, accueillir et rencontrer ceux qui ont choisi de venir partager nos traditions et nos cultures.

CT



Sommaire :

- LE MOT DU MAIRE 1
- LA VIE DE LA COMMUNE 2/3
- L'EVENEMENT 3
- CLIN D'ŒIL 4
- ETAT CIVIL 4
- INFOS PRATIQUES 4

Dans ce numéro :

- UN MEDECIN A COURSEGOULES 1
- POT DE BIENVENUE 1
- ENVIRONNEMENT 2
- LA CAGNE, LE CHEIRON NOUS, LA COLLECTE ET LE TRI
- LES FINANCES 2
- LE BUDGET DE LA COMMUNE
- L'ECLAIRAGE PUBLIC 3
- L'URBANISME 3
- LES DOSSIERS D'HIER 3
- RESIDER A COURSEGOULES 3

Retrouvez-nous sur
<http://www.coursegoules.net>



La Vie de la commune

L'ENVIRONNEMENT

Le contrat de rivière Cagne

En s'inscrivant dans une démarche communautaire, où les valeurs de chacun sont respectées, la mairie s'est associée au « Contrat de rivière Cagne ». Une richesse faunistique, floristique et un micro climat insoupçonnés.

Nous n'avons pas à Coursegoules de risques d'inondation comme à Cagnes-sur-Mer, mais nous avons nos sources à collecter et les berges à nettoyer.



Le Cheiron

Dans un programme pluriannuel, nous voulons, avec l'aide du Conseil Régional, restaurer les restanques sur le versant sud du Cheiron, pour y cultiver les essences méditerranéennes, et avec ces cultures, réintroduire l'abeille noire. L'environnement, où le pastoralisme joue son rôle, reste notre préoccupation. Nous avons l'eau des sources et déjà le soutien de quelques institutions financières.

Nous, la collecte et le tri

Nous sommes, sur les deux cantons de Saint Auban et Coursegoules, 4700 habitants rattachés au Syndicat Intercommunal (SYMAEC), chargés de la collecte des ordures ménagères.

Pour notre seul canton, chaque tournée représente 160 kms.

Quelques chiffres:

Le tonnage des ordures ménagères pour le canton représente plus de 900 tonnes, soit 2330 tonnes pour les deux cantons. Auquel s'ajoutent :

- 31 tonnes (emballages)
- 26 tonnes (journaux)
- 143 tonnes (verre)

Ce service coûte cher, principalement pour les raisons suivantes :

- Un kilométrage important, lié à l'étendue du territoire, et à sa faible densité de population ;
- Le transport depuis le site de Malamaire jusqu'à la décharge de la Glacière.

AA

Un manque de civisme évident, et le manque de respect des règles élémentaires simples. En effet, la collecte se fait pour des déchets ménagers, et non pas pour des matériaux, des résidus polluants, ou pour des déchets verts (encombrants).

C'est pourquoi nous devons optimiser nos moyens au niveau du SYMAEC. Ayons le geste citoyen, le résultat sera une meilleure maîtrise des coûts.

Un plan d'ensemble adapté est prévu pour 2009. Ce plan fait suite à une plate-forme en concertation avec les élus des 21 communes concernées.

AA

*Retrouvez en page 4
l'organisation de la collecte au village*

LES FINANCES

Le budget de la commune

Le budget se présente en deux parties:

- la section Investissement
- la section Fonctionnement

Chacune de ces deux parties doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section *investissement* se rapporte aux programmes nouveaux ou en cours.

Les dépenses de cette section concernent les remboursements de capitaux empruntés, les travaux, les acquisitions foncières ou immobilières. Les moyens financiers dont dispose la commune sont complétés par des subventions qui peuvent provenir de l'Etat, de la région ou du département.

La section de *fonctionnement* concerne toutes les dépenses nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

Les recettes de cette section sont alimentées par les impôts locaux (4 taxes) ⁽¹⁾, par les dotations de l'État (DGF) ⁽²⁾ et par des péréquations de solidarité.

Toutes ces opérations sont classées selon un plan de compte issu du cadre comptable général.

Nous avons demandé une étude financière auprès du comptable public. L'objectif étant de disposer de son appréciation sur les points suivants:

- l'autofinancement
- le projet d'investissement en cours
- nos marges de manœuvre

Cette analyse permettra également de situer notre commune par rapport à des moyennes de référence.

Un point sera fait lors d'un prochain article.



LES FINANCES suite...

Libérée de la majorité de ses emprunts, la commune qui a un faible taux d'endettement, peut envisager avec pragmatisme et sérénité les projets qu'elle s'est fixée.

Grâce à une gestion sécuritaire (emprunt à taux fixe) la commune est épargnée dans le contexte financier actuel, n'ayant souscrit aucun emprunt à taux variables.

JFR

- (1) Taxes d'Habitations, Foncières bâties et non-bâties, Professionnelles
- (2) Dotation Globale de Fonctionnement



La Vie de la commune

L'URBANISME

Permis de construire Déclaration préalable

Notre carte communale définit les zones constructibles pour le village et les écarts. Elle est consultable sur le site Internet de la commune www.coursegoules.net

☐ Les hameaux de la Colette et du Parc du Cheiron sont régis par des dispositions propres à la copropriété horizontale. Les demandes sont soumises à l'assemblée générale qui statue, avant d'être déposées en mairie.

☐ Le site classé et le hameau de Saint Barnabé relèvent d'une procédure spécifique.

La lecture de la carte communale doit se faire dans le respect de règles simples issues du bon sens, pour ce qui concerne l'architecture, son implantation, son raccordement au réseau collectif d'assainissement, ou à l'assainissement individuel. Le stationnement des véhicules doit être prévu pour chaque projet disposant d'un accès voiture.

Le village est dans le périmètre de protection d'un monument historique, où, tout projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Dans le site classé, le dossier est soumis à l'avis de la Commission Départementale des Sites avant d'être transmis au ministre qui statue.

Les demandes sont instruites par les Services de l'Etat.

La commission d'urbanisme communale donne son avis au service instructeur dans un délai d'un mois.

Le permis de construire est donné par le maire, au nom de l'Etat.

Le service de l'urbanisme communal est à votre disposition pour vous aider ou vous conseiller.

AA

L'EVENEMENT !

La coulée des cloches

Les 3, 4 et 5 Octobre derniers, vous avez été nombreux à partager la curiosité et l'émotion suscitées par la naissance de nos deux nouvelles cloches. Ce projet avait été initié par la Mairie en 2005. Il participe au plan d'ensemble de la restauration de notre église, classée au Patrimoine des Monuments de France. Nous remercions les généreux donateurs ainsi que le Conseil Général des Alpes Maritimes, qui ont permis à cette réalisation de voir le jour.

CT

Résider a coursegoules

Beaucoup de candidatures sont reçues en mairie. La qualité de vie, le prix du foncier ou du locatif, la proximité du littoral ; autant d'arguments qui plaident en faveur de notre commune.

Notre motivation est très claire : nous ne souhaitons pas transformer Coursegoules en banlieue et nous voulons rester une **commune rurale**, vivante, animée par un développement concerté, durable et respectueux pour la préservation de notre patrimoine.

Une nouvelle école a été construite, et nous croyons dans le devenir de notre commune.

C'est pourquoi nous devons accueillir les « jeunes actifs ». C'est dans cette optique que la mairie souhaite construire des logements. Cet accueil devra se faire de manière progressive, à notre échelle. Nous envisageons la construction de dix logements dans les trois années à venir.

AA

LES FUTURS RÉSIDENTS SERONT INFORMÉS DE LA CHARTE « MORALE » QUI NOUS ÉCLAIRE SUR NOS TRADITIONS, NOS CULTURES, MAIS AUSSI SUR LES LIMITES DE CE QUE NOUS POUVONS OFFRIR.

ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le but d'optimiser la gestion de l'éclairage public, nous demandons une intervention de l'entreprise lorsque au moins 3 points lumineux ne fonctionnent plus. Dès que vous en avez connaissance, nous vous invitons à signaler au bureau du secrétariat le numéro des lampadaires en panne, afin de remédier à leur dysfonctionnement.

LF



LES DOSSIERS D'HIER

L'auberge communale

L'affaire de l'auberge a été introduite par l'ancien gérant qui demandait la propriété du fonds de commerce de l'auberge. La cour d'appel a confirmé le 1er jugement par lequel la commune est bien reconnue propriétaire du fonds.

Le Tribunal des Prud'hommes a considéré que la commune devait se substituer à l'ancien gérant et prendre en charge les indemnités dues aux salariés – dont acte.

La Colette

Pour une exécution de travaux non autorisés par un permis de construire, le Tribunal Correctionnel a condamné les auteurs à verser une amende, ainsi que des dommages intérêts.

L'accès piéton à l'École par l'ancien chemin de Coursegoules à Bezaudun

Ce dossier est toujours pendant au Tribunal Administratif en raison de différends qui opposent la commune et le propriétaire du fonds voisin.

Dès le rendu du jugement, il sera procédé aux travaux.

NDLR





INFOS PRATIQUES

MAIRIE DE COURSEGOULES

Place de la Mairie

06 140 COURSEGOULES

Téléphone : 04 93 59 11 60

HORAIRE: Lundi, Mardi, Jeudi
de 9 h à 12 h et 14h à 17 h
Vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h
Samedi de 10 h à 12 h

AGENCE POSTALE COMMUNALE DE COURSEGOULES

Place de la Mairie

06 140 COURSEGOULES

Téléphone : 04 93 58 68 85

HORAIRE: Lundi, Mardi de 14 h 30 à 17 h
Mercredi de 08 h 30 à 11 h 30
Samedi de 08 h 30 à 11 h 30

BIBLIOTHEQUE

Téléphone : 04 93 59 14 86

HORAIRE: Jeudi de 16 H 30 à 18 H 30 et
Samedi de 10 H à 12 H30

ACTIVITES SPORTIVES

A L'ECOLE DU VILLAGE

AIKIDO

Animé par Y. Lapijover 06 31 96 58 09

Le samedi de 16 H à 17 H (11-14 ans)

Le mardi de 20 H à 22 H (les adultes)

EXPRESSION CORPORELLE

Animée par M-P. David 06 24 99 65 65

Le lundi de 16 H 30 à 17 H 30 (8-11 ans)

Le lundi de 18 H à 19 H 30 (adultes)

Le mercredi de 9 H 30 à 11 H 45 (enfants)

COLLECTE DES DECHETS

Les modalités du ramassage :

LES ORDURES MÉNAGÈRES :

Le lundi et le jeudi

LES EMBALLAGES :

(conteneur JAUNE)

Une fois par quinzaine, le mercredi

LES JOURNAUX ET MAGAZINES :

(conteneur BLEU) et le verre

Une fois par mois

LES ENCOMBRANTS :

Renseignements et inscriptions en Mairie

CLIN D'ŒIL

SAPEURS POMPIERS



Après un dévouement de 30 ans, Jean-Marie Trastour laisse le centre de secours de Coursegoules aux mains professionnelles de Jean-Pierre Pellegrini, pour une retraite bien méritée.

Pour l'historique, Jean-Marie a succédé à Joseph Tombarel en 1978.

Le 14 Août, une fête organisée par les Sapeurs Pompiers volontaires rassemblait les anciens et les nouveaux du centre de secours de Coursegoules. Jean-Pierre Mascarelli, notre Conseiller Général, puis Alain Arziari au nom du conseil municipal, en ont profité pour remercier Jean-Marie de son engagement.

Le bal du 15 Août, parrainé par JMT, clôturait cet événement.

Une occasion pour saluer le temps que consacrent nos volontaires pour assurer la sécurité des communes de leur secteur, à savoir Bouyon, Bézaudun, Gréolières et bien sûr Coursegoules.

LF

CABINET MEDICAL

INFIRMIERS :

Jean-Noël Aubard 06 14 54 91 70

Virginie Sentenac 06 03 10 70 03

A PARTIR DE DEBUT DECEMBRE

DOCTEUR CHRISTIAN POPA :

Rendez-vous et visites à domicile

04 92 11 08 80

Pour les urgences, composez le 15 qui contactera le Docteur Popa.

TRANSPORT A LA DEMANDE

TAM : 0800 06 01 06

Le car qu'on appelle comme un taxi

Un service du Conseil Général des Alpes Maritimes

Bulletin trimestriel édité par la mairie de Coursegoules

Directeur de la publication: Alain ARZIARI
Equipe de rédaction: Alain Arziari, Luc Falibois,
Jean-François Robles, Catherine Tauzia
Imprimé à la Mairie de Coursegoules

Bulletin non soumis à la numérotation ISSN, selon les critères définis par le décret N°97-273 du 21/03/97 du code général des impôts

Dépôt légal effectué le 17 novembre 2008
Tirage 299 exemplaires . Publication gratuite

L'ETAT CIVIL

ILS SONT NES

Louna LEROY

le 30 Septembre 2008

Enzo PARISI

le 1 Novembre 2008

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

ILS SE SONT UNIS

Aurélien DEMARLE
&
Lionel CORTINOVIS
le 24 Mai 2008

Candice MURATORE
&
Thomas BARTOCCIONI
le 3 Juillet 2008

Anaïs CORTINOVIS
&
Patrick ISNARD
le 5 Juillet 2008

Nous renouvelons nos meilleurs vœux aux époux.

ILS NOUS ONT QUITTES

Fabrice COMBES
le 1 Mars 2008

Paulette GAZAGNAIRE
le 11 Mai 2008

Marcelle GAZAGNAIRE
le 14 Juillet 2008

Pierre DURAND DE GROSSOUVRE
le 17 Octobre 2008

Nous exprimons nos sincères
condoléances aux familles.

Retrouvez-nous sur
[http:// www.coursegoules.net](http://www.coursegoules.net)